

Paris, le 17 septembre 2013

Mesdames, Messieurs les responsables patronaux des branches,

La politique commerciale et industrielle des produits textiles et cuirs a fait en un seul jour plus de mille victimes suite à l'effondrement d'un bâtiment de l'usine du Rana Plaza au Bangladesh.

Les médias ont amplement relayé cet accident qui a ému l'opinion. Pour autant, cet événement est lié à la volonté des entreprises :

- de faire dans l'urgence des collections, sans tenir compte de la capacité de production dans de bonnes conditions de travail des entreprises locales,
- de faire fabriquer à des coûts salariaux dérisoires,
- et surtout, de gagner la course au profit en achetant des produits le moins cher possible et en les revendant à de faibles prix et malgré tout avec une marge confortable.

Cette volonté de profit, toujours plus grand, a conduit dans un premier temps à détruire l'industrie française du textile et du cuir et à exporter la fabrication dans des pays à moindre coûts salariaux et de normes de sécurité quasi inexistantes, donc peu onéreuses.

Si les mille victimes du Rana Plaza ont hélas eu les faveurs de l'actualité, il n'en va pas de même de celles qui meurent à petit feu dans l'indifférence générale. Ces morts sont dues à l'utilisation de produits extrêmement dangereux pour le traitement et la fabrication des produits textiles et cuirs et le bilan reste sans fin.

Nous condamnons vigoureusement cette situation intolérable.

La commercialisation de ces produits importés en France n'est pas sans conséquence, comme vous le savez.

De nombreux scandales ont été mis à jour par la presse et ils ont touché diverses entreprises de différents secteurs de l'ameublement, de la chaussure, du vêtement qui ont provoqué des lésions graves sur des consommateurs.

A ce jour, rien n'est mis en place pour suivre cet impact sur les personnes qui se trouvent entre les pays fabricants et les consommateurs.

Tous les salariés, qui vont de la réception de la marchandise dans les ports jusqu'à la vente en passant par les transports routiers et les services logistiques, sont exposés.



Et pourtant, aucune entreprise de votre branche, à notre connaissance, n'a modifié son document unique en y intégrant ce grave problème.

Aucune entreprise de votre branche n'a mis en place, conjointement avec leur CHSCT, (pour celles qui en sont pourvues) une expertise pour mesurer l'impact sur la santé des salariés suite à leur exposition aux produits chimiques, reconnus comme dangereux, contenus dans les marchandises.

De ce fait, tout problème de santé, qui n'est pas mis en relation avec le travail, n'ouvre pas les droits à une prise en charge différente par la Sécurité Sociale et un suivi médical particulier par la médecine du travail.

Le reportage qui a été diffusé par ARTE

<http://www.arte.tv/fr/du-poison-dans-nos-vetements/6744212,CmC=6748144.html>

démontre la dangerosité du DMFu, des sels de chrome, le chrome hexavalent (chrome VI), des substances organiques chlorées, de l'oxyde d'éthylène, des métaux lourds divers et variés (aluminium, nickel, plomb, mercure...), des produits à base de cyanure et autres, contenus, pour certains, dans les textiles et cuirs.

Par cette présente, nous attirons votre attention et vous rappelons que :

- « *Tout employeur est tenu de prendre des mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* (Art. L 4121-1 du Code du travail). ».
- « *L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.* » (Art. L 4141-1 du Code du travail).

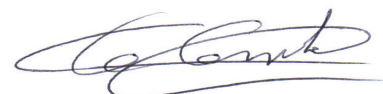
Une première lettre ouverte a déjà été envoyée à un grand nombre d'entreprises et portée à la connaissance des CRAM, Inspections du travail, Médecines du travail sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à l'ensemble de nos militants.

Cette présente lettre est envoyée au Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, au Ministère des affaires sociales et de la santé et au Ministère du commerce extérieur.

Pour notre Organisation syndicale, cette alerte, si elle n'était pas prise au sérieux engagerait la faute inexcusable des employeurs concernés de votre branche.

Nous vous demandons qu'une sensibilisation soit faite pour leur rappeler leur responsabilité.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les responsables patronaux des branches, nos salutations distinguées.



Christophe LE COMTE  
Secrétaire fédéral  
adjoint à la Section du Commerce

Copie aux :

- Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Ministère des affaires sociales et de la santé
- Ministère du commerce extérieur
- La CGTFO

